



École de sophrologie
Caycédiennne

ESCCA-Reims

Programme des formations à la Sophrologie Caycédiennne Initiale et professionnalisation

SE FORMER
À LA SOPHROLOGIE
AVEC ÉTHIQUE,
DÉONTOLOGIE ET
PROFESSIONNALISME

**ESCCA-Reims est une enseigne commerciale de NS
Formations et Consult**

31 rue du général Sarrail – 51100 Reims

E-mail : contact@escca-reims.fr

Téléphone : 03 26 24 22 20 - Mobile : 06 84 25 11 87

Organisme NA : 21 51 01726 51 (Ne vaut pas agrément)

Siret : 812 126 076 00015

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie : **ACTIONS DE
FORMATION**



Acquisition des bases fondamentales de la Sophrologie et Aptitudes à la Pratique professionnelle de la sophrologie

AVANT TOUT
VOUS
COMMUNIQUER
NOTRE PASSION

Notre école vous garantit un enseignement authentique et original de la Sophrologie, sophrologie actualisée et en rapport avec les avancées scientifiques actuelles en neurosciences et physiologie du stress.

Notre enseignement s'appuie sur les travaux de recherche de l'Académie Internationale de Sophrologie Caycédienne et des Docteurs Natalia Caycedo et Koen Van Rangelrooij, présidente et directeur de Sofrocay.

Cette formation délivre toutes les compétences utiles à l'exercice de la sophrologie en cabinet, en entreprise, en établissement de soins, maison de retraite, dans l'univers du sport ou de la culture... Toutes nos formatrices sont des sophrologues caycédiennes exerçant leur métier depuis de nombreuses années. Elles sauront vous communiquer avec passion savoirs, savoir-faire et savoir être et c'est avec éthique et déontologie que mon équipe et moi-même vous accompagnons dans cette belle aventure.

En reconnaissance du travail que je déploie, j'ai la grande chance, aujourd'hui d'être la représentante de la Sophrologie Caycédienne en France à l'Institut Caycedo France.

Nelly Sebon

Directrice ESCCA-Reims
Directrice Institut Caycedo France

ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Lors de nos 1ers contacts, nous vous proposerons un entretien afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place. Les sites sur lesquels nous proposons nos formations respectent les normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite.

Référente Handicap : Mme Nelly Sebon : 06 84 25 11 87

SOMMAIRE

Présentation de la formation « Aptitudes à la pratique professionnelle de la Sophrologie et devenir Sophrologue» (Publics, prérequis, conditions et délais d'admission, objectifs, effectifs, moyens pédagogiques, sanction, durée, travail personnel, calendrier, coûts, lieux, ...)	P.4 & 5
Modalités pédagogiques et programme de la formation	P.6 & 7
Notre équipe pédagogique	P.8
Accompagnement du stagiaire - Évaluation et contrôle continu Sanction de la formation	P.9
Champs d'intervention du professionnel en sophrologie	P.10
Notre école en chiffres et en mots...	P.11
Règlement intérieur	P.12 & 13

Il est important de distinguer la pratique personnelle de la Sophrologie qui vise son propre développement (gérer son stress, ses difficultés, améliorer ses performances, renforcer sa confiance, ...), **d'une formation professionnelle** dont l'objectif est de se former en tant que professionnel en sophrologie et/ou d'utiliser la Sophrologie Caycédienne comme une pratique complémentaire à sa spécialité. Cependant, dans le cadre de sa formation, le stagiaire doit d'abord intégrer la Méthode par un entraînement personnel pour dévoiler sa propre conscience, avant de pouvoir exercer le métier de sophrologue et accompagner des personnes.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

« Aptitude à la pratique professionnelle de la Sophrologie et devenir Sophrologue »

PUBLIC

- Personnes souhaitant exercer en tant que professionnel en sophrologie, à titre principal ou complémentaire, dans le champ de la prévention (métiers de l'entreprise, des organisations, de la création, du bien-être, ...).
- Professionnels des champs médical, paramédical, social, éducatif, sportif (médecins, soignants, psychologues, assistants sociaux, éducateurs, enseignants, animateurs, professionnels du sport, ...), qui souhaitent utiliser la Sophrologie comme une compétence complémentaire à leur spécialité.

PRÉ-REQUIS - CONDITIONS D'ADMISSION - DÉLAIS D'ACCÈS

Être titulaire du Baccalauréat ou équivalence. Les personnes ne remplissant pas ce prérequis, mais qui sont motivées pour entreprendre cette formation, devront justifier du niveau Baccalauréat. Elles seront reçues en entretien approfondi avec la directrice pédagogique pour évaluer leurs aptitudes à suivre la formation.

Le dossier de candidature comprend : le devis signé, un CV, une lettre de motivation, la copie du diplôme le plus élevé, le bulletin de pré-inscription (à télécharger sur le site : www.escca-reims.fr une attestation d'assurance Responsabilité Civile et une photo d'identité.

L'accès à la formation sera validé après réception et acceptation du dossier de candidature par l'administration et la direction pédagogique. Après un entretien de validation du projet professionnel avec la directrice Administrative, un rendez-vous avec la directrice pédagogique vous sera proposé afin de finaliser le programme d'accompagnement et valider votre inscription par la signature de votre contrat, le règlement intérieur et les CGC. Une lettre d'admission définitive sera alors envoyée par mail au futur participant. L'inscription sera effective à la signature du contrat, du règlement intérieur et des CGV. Pour les personnes qui se financent elle-même, un acompte de 365 €, vous sera demandé.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation en sophrologie dispensée par l'Institut a pour objectif :

- D'acquérir les compétences personnelles et professionnelles fondamentales permettant d'exercer en tant que professionnel en sophrologie ou d'utiliser la sophrologie dans son domaine d'intervention (médical, social, éducatif, ...).
- De permettre l'accès à la formation des cycles supérieurs pour exercer en tant que sophrologue caycédien.

Ces compétences professionnelles sont organisées et regroupées autour de 3 objectifs opérationnels :

- Conduire un premier entretien et concevoir un projet d'accompagnement répondant aux attentes du(des) client(s).
- Animer une séance de sophrologie et mettre en œuvre le projet d'accompagnement en l'ajustant si nécessaire.
- Créer, développer et pérenniser son activité professionnelle.

EFFECTIFS

Groupes de 10 personnes maximum.

Nous privilégions de petits groupes car nos élèves sont suivis individuellement. Chaque groupe intègre des personnes d'horizons professionnels différents.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salles de formation, paperboards, supports de cours disponibles sur la plateforme en ligne (entraînements, enregistrements de pratiques, auto-évaluation, suivi du tutorat par visioconférences, ...

SANCTIONS DE LA FORMATION

L'ESCCA-Reims, Ecole de Sophrologie Caycédienne de Champagne-Ardenne, **délivre une attestation de formation « Aptitudes à la pratique professionnelle de la sophrologie »** permettant de commencer une activité professionnelle.

DURÉE DE LA FORMATION HORS TRAVAIL PERSONNEL (210 HEURES)

- 30 jours de formation (26 jours de méthodologie+ 2 jours de professionnalisation + 2 jours de validation finale avec mise en situation) soit 210 heures d'enseignement à l'Ecole (7h/jour).

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

TRAVAIL PERSONNEL (± 300 HEURES)

- Echanger tous les mois avec la directrice pédagogique sur l'entraînement personnel et les difficultés éventuelles rencontrées par le stagiaire.
- Expérimenter personnellement les techniques sophrologiques et s'entraîner à les guider en groupe de stagiaires (salles virtuelles dédiées sur plateforme e-learning).
- Faire un travail de lecture, recherche, réflexion.
- Réaliser un stage de 8 séances en immersion professionnelle, auprès d'un groupe (6 personnes maximum), ou un suivi individuel (2^{ème} partie du cursus). Il s'agira d'expérimenter la posture du sophrologue. Ce stage est réalisé sous la direction de la responsable pédagogique à chaque étape du parcours (élaboration du programme d'accompagnement, suivi de chaque séance pour ré-évaluer le programme). Il fera l'objet d'une convention de stage.

En tout, le stagiaire réalise plus de 600 heures de formation

CALENDRIER DE LA FORMATION

30 jours en présentiel (dont 2 journées dédiées à l'installation du sophrologue).

Formule « 2 jours, week-end » sur 15 mois

15 week-ends de 2 jours/mois : samedi et dimanche de 9h00 à 17h00 (pause repas 1h) dont 2 jours en visioconférence ou en présentiel pour l'installation du professionnel avec études de cas, et 2 jours d'évaluation finale en présentiel soit 30 jours de formation.

Formule « 2 vendredis/mois » sur 15 à 17 mois

28 sessions de 1 jour de 9h00 à 17h00 (pause repas 1h) dont 2 jours en visio conférence ou en présentiel pour l'installation du professionnel avec études de cas + 2 jours d'évaluation finale, soit 30 jours de formation.

Formule HYBRIDE (VISIO) « sessions hebdomadaires de 3H30 en soirée le lundi sur 18 mois pour acquérir les fondamentaux de la sophrologie.

48 sessions de 3H30, soit 24 jours, complétés par 3X2jours.

Pour acquérir l'attestation de « Pratique professionnelle de la sophrologie, il sera impératif de compléter par 2 jours de mise en situation et d'études de cas + 2 jours en visio ou en présentiel pour l'installation du professionnel et 2 jours de validation des acquis.

COÛT DE LA FORMATION

30 jours de formation en présentiel dont 2 jours pour l'installation du professionnel **soit 210h.** (complétée par votre entraînement personnel supervisé, la formation s'élève à environ 600 heures de formation)

6 435 € pour les personnes en prise en charge professionnelle.

3 910€ pour les personnes en autofinancement (tous frais compris)

LIEU DE LA FORMATION

ESCCA-Reims : 31 rue du Général Sarrail – 51100 Reims

Située dans le quartier historique de Reims, derrière la Porte de Mars et les promenades, à 2 pas de la gare, notre école, à taille humaine, dispose de plusieurs salles pour permettre aux stagiaires de travailler en petits groupes lors des ateliers de mise en situation pratiques.

Vous pourrez profiter dans le quartier de différentes formes d'hébergement et de restauration.



UNE FORMATION PAR MODULE

MODULE 1 Acquisition des bases fondamentales de la sophrologie, 24 jours

MODULE 2 Professionnalisation Études de cas, 2 jours

MODULE 3 Installation du sophrologue, 2 jours

MODULE 4 Validation des acquis, 2 jours

La formation en 4 modules vous conduit vers l'Aptitude à la pratique professionnelle de la Sophrologie, cycle fondamental de la Sophrologie caycédienne

(Devis sur demande)

CONTACT

Mme Nelly SEBON, Directrice - Tél. : 06 84 25 11 87

Email : contact@escca-reims.fr

Pour toute inscription, un entretien préalable vous sera proposé avec la directrice de l'ESCCA-Reims afin de déterminer avec vous votre parcours de formation et d'échanger sur vos possibilités d'orientation professionnelle.

CE SONT NOS STAGIAIRES QUI EN PARLENT LE MIEUX !

"Je ne peux que recommander cette école à taille humaine dont la formation est solide, riche et rigoureuse, tant au niveau théorique que pratique. Le nombre limité de stagiaires permet un suivi individualisé et des échanges fructueux dans une ambiance harmonieuse et détendue. Sa directrice, Nelly Sebon, Sophrologue Caycédienne et formatrice de longue expérience, tout à la fois exigeante dans son enseignement et bienveillante dans son accompagnement attentif, nous mène à l'acquisition de la Méthode Caycedo et des compétences et qualités nécessaires pour exercer avec éthique et professionnalisme le métier de sophrologue. Un immense merci à Nelly pour m'avoir emmenée sur ce chemin !"

Nathalie M.

« Être sophrologue s'apprend, c'est un métier.

Merci à toute l'équipe de l'ESCCA pour m'avoir formé, accompagné, pour mon parcours. »

Delphine D.

« Une école comme je les aime, où l'on privilégie l'exigence et la vivance. Un très gros avantage que l'ont soit en présentiel ! Une école qui m'a permis d'apprendre les fondamentaux de la sophrologie et de me permettre de renaître. Je recommande cette école sans aucune hésitation ! Merci ! »

Mimizu S.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

UNE MÉTHODOLOGIE QUI INTÈGRE 3 DIMENSIONS

1 - Approche théorique

Son but est de définir le champ conceptuel servant de base à la pratique, à travers la compréhension des fondamentaux et de la sémantique de la Sophrologie Caycédienne®. C'est aussi l'occasion de se confronter à une réflexion éthique et déontologique.

2 - Apprentissage de la pratique

La Sophrologie Caycédienne® regroupe un ensemble de techniques que la personne en formation va intégrer par un entraînement propre et apprendre à utiliser.

3 - Adaptation professionnelle

La question fondamentale concernera toujours la façon d'utiliser et d'adapter ces techniques dans le cadre de votre spécificité professionnelle et des patients ou clients.

4 AXES PÉDAGOGIQUES ESSENTIELS

La pratique professionnelle de la Sophrologie Caycédienne® implique une dimension importante de travail personnel qui conditionne la posture. Pour répondre à notre objectif de professionnalisation, la formation s'appuie sur 4 grands axes pédagogiques :

1 - Le savoir

La pratique de la Sophrologie Caycédienne® s'appuie sur un ensemble de concepts et de principes théoriques, méthodologiques et pratiques. Elle implique la compréhension des mécanismes humains et des schémas relationnels dont ils émanent : l'apprentissage des méthodes et leur transmission s'inscrit dans une pratique précise.

2 - Le savoir-faire

La pratique de la Sophrologie Caycédienne® est structurée par une méthodologie précise et rigoureuse constituée de techniques qui s'inscrivent dans une progression. Elle nécessite des capacités dans la façon d'accueillir, d'accompagner, de guider les personnes et les groupes. Elle demande un réel savoir-faire dans l'écoute et la qualité de présence.

3 - Le savoir-être

La pratique de la Sophrologie Caycédienne® implique une dimension importante de travail personnel, garante de la qualité et de l'éthique de l'accompagnement. Il s'agit d'abord, pour le stagiaire, de son propre entraînement à la méthode, encadré par l'équipe de formateurs dédiée, et par la suite, d'une analyse régulière de sa pratique en sophrologie dans son contexte professionnel.

4 - Le savoir-devenir

L'activité de professionnel utilisant la Sophrologie Caycédienne® exige des compétences à créer, maintenir et développer son activité professionnelle. Il s'agira donc, pour le stagiaire, compte tenu de son expérience et de ses objectifs, de développer son activité professionnelle dans le sens de son projet, de manière réaliste et constructive.

COMPÉTENCES DE LA FORMATION

Le programme de la formation vise l'acquisition des compétences professionnelles permettant d'exercer en tant que professionnel en sophrologie.

Ces compétences professionnelles sont organisées et regroupées autour de 3 grands objectifs opérationnels :

- Conduire un entretien et concevoir un projet d'accompagnement répondant aux attentes du(des) client(s).
- Animer une séance de sophrologie et mettre en œuvre le projet d'accompagnement en l'ajustant si nécessaire.
- Créer, développer et pérenniser son activité professionnelle.

Le contenu de la formation est le même pour tous les stagiaires

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Objectif 1 : conduire un entretien et concevoir un projet d'accompagnement répondant aux attentes du(des) client(s).

- Réaliser l'anamnèse sophrologique du(des) client(s) pour recueillir l'ensemble des informations nécessaires à la conception d'un projet d'accompagnement sophrologique, en utilisant un questionnaire spécifique et structuré.
- Exposer le cadre de l'accompagnement sophrologique au(x) client(s) pour lui(leur) donner une vision claire et réaliste et permettre son(leur) adhésion, en évoquant les grands principes et le déroulement de l'accompagnement.
- Valider un engagement réciproque pour concevoir un projet d'accompagnement sophrologique.
- Concevoir un projet d'accompagnement sophrologique adapté aux spécificités du(des) client(s) et structuré séance par séance pour animer la première séance de sophrologie du projet et mettre en œuvre le projet d'accompagnement.

Objectif 2 : animer une séance de sophrologie et mettre en œuvre le projet d'accompagnement en l'ajustant si nécessaire.

- Présenter au(x) client(s) la technique à pratiquer pour donner une structure à l'expérience à vivre, en montrant les exercices et les postures corporelles à adopter.
- Guider la technique sophrologique pour permettre au(x) client(s) d'expérimenter la vivance et de mobiliser ses(leurs) capacités en respectant la méthode sophrologique.
- Réaliser une analyse vivantielle avec le(s) clients pour donner du sens à la vivance et l'(les) encourager à reproduire la pratique en utilisant une écoute phénoménologique et un questionnaire spécifique.
- Adapter ou maintenir le programme du projet d'accompagnement initialement établi pour optimiser son efficacité en utilisant les résultats de l'analyse vivantielle.

Objectif 3 : créer, développer et pérenniser l'activité professionnelle.

- Créer son activité professionnelle pour exercer en tant que professionnel en sophrologie, en respectant la législation en vigueur et en réalisant l'ensemble des études et démarches nécessaires (étude de marché, business plan, choix du statut, locaux, démarches administratives, ...).
- Créer des tableaux de bord pour suivre et développer son activité professionnelle et mettre en œuvre l'ensemble des actions nécessaires à sa pérennisation.
- Réaliser une veille documentaire et participer aux différentes manifestations de la profession pour actualiser les savoirs et les savoir-faire du professionnel et s'adapter aux évolutions du marché.

Le livret d'accueil et la maquette pédagogique de la formation sont fournis au moment de la validation de votre inscription.

Le programme détaillé de la formation sera délivré au stagiaire, au moment de la signature du contrat.

CONTENUS DE LA FORMATION

- **Pratiquer les fondamentaux de la sophrologie (conduire un premier entretien et concevoir un projet d'accompagnement répondant aux attentes du (des) client(s)).**
 - Vivre et s'approprier la pratique de la sophrologie (théorie et méthodologie)
 - Maîtriser les enjeux de chacune des techniques qui seront proposées par un entraînement personnel supervisé et individualisé permettant de développer et maintenir sa propre compétence à sa propre gestion émotionnelle et maintien de l'alliance sophronique
 - Réaliser l'anamnèse et les différentes étapes d'une séance sophrologique du(des) client(s) pour recueillir l'ensemble des informations nécessaires à la conception d'un projet d'accompagnement sophrologique, en utilisant un questionnaire spécifique et structuré permettant de comprendre au mieux la problématique du client et sa demande
 - Exposer le cadre de l'accompagnement sophrologique au(x) clients pour lui (leur) donner une vision claire et réaliste et permettre son (leur) adhésion, en évoquant les grands principes et le déroulement de l'accompagnement
 - Valider un engagement réciproque pour concevoir un projet d'accompagnement sophrologique
 - Concevoir un projet d'accompagnement sophrologique adapté aux spécificités du(des) client(s) et structuré, séance par séance, pour animer la première séance de sophrologie ou les suivantes du projet et mettre en œuvre le projet d'accompagnement
 - Ajuster et adapter, au fur et à mesure de la progression, l'accompagnement sophrologique aux besoins de la(les) personne(s) par sa qualité d'écoute
- **Animer une séance de sophrologie et mettre en œuvre un projet d'accompagnement en l'ajustant si nécessaire et Immersion du sophrologue en stage professionnel. (Le terrain de stage doit être obligatoirement en adéquation avec les objectifs du futur sophrologue dans le savoir, savoir-faire et savoir être)**
 - Réfléchir et adapter de façon pertinente en fonction des études de cas de plus en plus complexes sur des champs d'application divers et élaborer des programmes d'accompagnement sophrologiques
 - Définir la pratique appropriée en fonction du champ d'application
 - Présenter au(x) client(s) la technique à pratiquer pour donner une structure à la séance (postures et différentes étapes requises dans la séance)
 - Se définir comme pédagogue de la sophrologie
 - Guider la technique sophrologique et être capable de mener une séance construite selon toutes les étapes requises à l'animation ou consultation (selon les 8 pas obligatoires d'un protocole)
 - Guider la technique sophrologique pour permettre au(x) client(s) d'expérimenter la vivance et de mobiliser ses(leurs) capacités en respectant la méthode sophrologique
 - Définir des axes de progression à partir des indicateurs issus de la Sophro Analyse Vivantielle
 - Élaborer un programme selon les besoins du(des) clients
 - Acquérir, approfondir ou appliquer les méthodologies ou techniques inscrites au programme pour un groupe ou une intervention en individuel en situation réelle
 - Définir le champ d'application d'une intervention sophrologique auprès du(des) client(s)
 - Développer son activité professionnelle en prospectant des clients et être responsable du choix de son terrain de stage
 - Construire une proposition d'accompagnement (stage en immersion professionnelle) pour animer une série de 8 séances sophrologiques réalisées sur un groupe de 5-6 personnes volontaires en atelier de groupe ou en consultation individuelle
 - Anticiper sur le déroulement du programme sophrologique de l'intervention
 - Adapter la ou les séances en fonction des ressentis du(des) client(s) sur la suite du programme proposé en fonction des critères de la Sophro Analyse Vivantielle
 - Accompagner le ou les clients dans le travail personnel d'entraînement sophrologique pour une application dans leur quotidien
 - Conduire une réflexion critique sur les résultats obtenus auprès du ou des clients en fonction de l'accompagnement
 - Mobiliser chez le ou les clients la prise de conscience des bénéfices de l'accompagnement sophrologique réalisé
 - Faire preuve d'auto-critique
 - S'intégrer dans une équipe de professionnels et percevoir l'importance des facteurs humains et des relations sociales au sein du lieu d'intervention
- **Créer, développer et pérenniser son activité professionnelle**
 - Appréhender les différents statuts du professionnel libéral, microentreprise, association, SARL...et ses obligations
 - Créer son activité professionnelle pour exercer le métier de sophrologue en connaissant et respectant la législation en vigueur et en réalisant l'ensemble des démarches nécessaires (administratives, comptables, fiscales)
 - Gérer le calendrier des déclarations fiscales et administratives
 - Organiser sa comptabilité
 - Développer les différents outils de communication professionnelle (logiciels, sites...) pour réaliser des actions commerciales afin de faire connaître son champ de pratique
 - Utiliser les différents moyens de communication
 - Elaborer ses propres outils de communication, de marketing (carte de visite, logo, affiches flyers...) en tant que sophrologue professionnel à partir d'outils informatiques
 - Organiser des événements et des présentations sur les champs d'application de la sophrologie et selon le public visé
 - Adapter sa présentation en fonction du public visé (médecins, administrations, associations...) selon différents modes de présentation (rendez-vous courts, conférences, ateliers découverte...)
 - Développer la démarche client-prospect (dans le public ou le privé)

DIRECTRION PÉDAGOGIQUE / ADMINISTRATIVE

NOTRE ÉQUIPE



Nelly SEBON

Orthophoniste de formation spécialiste neurosciences et sophrologue caycédienne de la branche clinique, spécialisée dans les pathologies neurologiques et neurodégénératives, tutrice, Directrice de l'école de sophrologie caycédienne de Champagne-Ardenne à Reims et de l'Institut Caycedo France, centre de référence et de diffusion de la Sophrologie Caycédienne en France, formatrice au sein de l'école.

FORMATRICES



Krystel COLIN

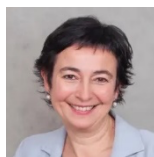
Titulaire d'un DEA de psychologie sociale, spécialiste des neurosciences, sophrologue caycédienne de la prophylaxie sociale et de la prévention du stress.



Myriam ELLOUZE

Orthophoniste de formation, spécialisée en neurosciences et pédagogie de l'enfant, licenciée de psychologie, conteuse, sophrologue caycédienne de la branche clinique, tutrice des cycles supérieurs auprès de Sofrocay.

COLLABORATION UNIQUE AVEC le Dr NATALIA CAYCEDO



Nous travaillons en étroite collaboration avec la fille du Professeur Caycedo, créateur de la Sophrologie, le Dr Natalia Caycedo, médecin psychiatre, DU neurophysiologie et neuropsychologie. Elle est Présidente de l'Académie Internationale de Sophrologie Caycédienne, Sofrocay et poursuit et développe le travail de son père dans la réflexion pédagogique et méthodologique de notre enseignement au plus près des avancées scientifiques.

A ce titre, nos stagiaires bénéficient des supports pédagogiques du Dr Natalia Caycedo (vidéos et audios des pratiques dans l'enseignement direct de son père, le Professeur Caycedo, fondateur de la méthode.

D'autres formatrices et formateurs interviennent dans le cadre des formations ponctuelles de spécialisation que nous proposons pour développer vos compétences professionnelles.

ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES

Tout au long de la formation, les stagiaires seront accompagnés par un tuteur. Ils auront accès à une plateforme en ligne comprenant, les enregistrements des techniques, des sources documentaires, des conférences et vidéos métiers, des tests d'auto-évaluation, des travaux personnels évalués,

- Ils bénéficieront d'un suivi sur l'apprentissage de la théorie, animé par la directrice pédagogique et d'entraînements par petits groupes, en visioconférence.
- À la fin des cycles supérieurs, ils pourront bénéficier de formations professionnalisantes, de participation aux congrès de la Sophrologie Caycédienne, Master Classes, symposiums et technologies avancées...

CONTROLE CONTINU & ÉVALUATION FINALE

Modalité d'évaluation initiale :

Une évaluation préalable à l'entrée en formation (sous forme de quizz) est réalisée afin d'identifier les connaissances et les besoins de chaque futur participant à la formation. À la fin du parcours, un quizz adapté sera proposé pour mesurer les acquis et compétences des stagiaires.

ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CADRE DU CONTROLE CONTINU DES CONNAISSANCES

- L'évaluation continue portera sur :
 - L'accueil, l'anamnèse, la guidance et la mise en œuvre des techniques (fiches d'évaluation).
 - La remise régulière (sur la plateforme en ligne) de phénomodescriptions immédiates.
 - Les éléments théoriques abordés. Cette évaluation se fera à la fin de chaque Degré et fera l'objet d'une fiche d'évaluation.
- Les stagiaires auront la possibilité de s'auto-évaluer sur leurs connaissances théoriques, à partir de la plateforme en ligne.
- Seront également pris en compte les éléments suivants : motivation, implication, attitude relationnelle, assiduité, respect du cadre et de l'éthique de la formation.

ÉVALUATION FINALE DE LA FORMATION

Dans la 2^{ème} partie du cursus les stagiaires effectueront **un stage d'immersion** dans le milieu professionnel en tant que sophrologue-apprenti (sur 8 séances) :

A chaque étape de cette mise en situation, ils devront présenter : le projet, leurs ressentis, les ressentis du(des) sophronisant(s), leur sophro analyse vivantielle et leur auto-évaluation.

Rédaction de leur Sophro Analyse finale

Ils devront rédiger et présenter devant un jury leur phénomodescription finale. Celle-ci consiste à faire une analyse de leurs acquisitions théoriques et méthodologiques, lesquelles les ont amenées vers la découverte, la conquête et la transformation de leurs acquis de sophrologue.

Ce document décrit :

- Les moments forts de leur formation, les retours sur expérience des mises en situation, les « primo vivances », la compréhension des apports théoriques et leur articulation dans la pratique de la sophrologie, au niveau personnel et professionnel, le rapport de stage, et leur étude de marché relative à leur projet professionnel.

Ce travail a pour objectif de démontrer leur capacité à aborder la démarche phénoménologique et méthodologique de la sophrologie caycédienne de façon pédagogique, et de permettre au jury de comprendre la démarche professionnelle du futur sophrologue.

Lors de la dernière session, ces travaux seront complétés par :

- Une épreuve écrite sur 1h (quizz sur épistémologie et étude de cas)
- Une épreuve de mise en situation sur 1h (consultation ou séance dans un groupe) qui devra être menée à partir des indicateurs présentés par un membre du jury jouant le rôle du « sophronisant ». Toute proposition de séance devra être justifiée par le « sophrologue ».
- Une présentation de la phénomodescription finale et du stage sur 15 min.

ATTESTATION DE FORMATION

L'ESCCA-Reims, **délivre une attestation de formation** spécifiant si les stagiaires ont satisfait aux conditions d'évaluation continue ainsi qu'à celles de l'évaluation finale (travaux écrits mentionnés ci-dessus et mises en situation). Cette attestation permet d'exercer l'activité professionnelle en sophrologie et d'accéder aux cycles supérieurs de la formation en Sophrologie Caycédienne.

CHAMPS D'INTERVENTION

Le professionnel en sophrologie intervient auprès de personnes de tout âge, en séances individuelles ou collectives, en cabinet et/ou sur site (entreprises, hôpitaux, établissements scolaires, associations, etc.). Il travaillera dans les limites de ses compétences et pourra intervenir dans les contextes où il a été formé. Il pourra également travailler en collaboration avec les professionnels des champs médical, paramédical, psychologique, social, éducatif, sportif et préventif, sans se substituer à eux.

De façon générale, l'accompagnement sophrologique permet d'apprendre à développer une meilleure résistance au stress. Il consiste à renforcer notre capacité à faire face aux situations difficiles. Suivant les objectifs recherchés les techniques peuvent être porteuses de sensations de vitalité et d'énergie ou de relâchement des tensions et de sérénité. Elles ont pour effet de renforcer la concentration, la motivation, la capacité à prendre du recul, etc.

Le professionnel pourra intervenir dans les contextes ci-dessous, seul ou en collaboration :



En entreprise : Le professionnel en sophrologie intervient auprès de cadres dirigeants, de managers ou de salariés pour les accompagner dans le développement de leurs capacités managériales et décisionnelles, dans la gestion de leur charge de travail ou de leur stress, dans le renforcement de leurs valeurs professionnelles, de la confiance, de la motivation de l'adaptabilité et de l'autonomie, dans la mobilisation autour d'un projet, ...



Dans le milieu éducatif : le professionnel en sophrologie concentre son intervention sur la situation réelle de l'enfant ou de l'adolescent (qualité des relations familiales, scolaires et sociales, aptitudes comportementales, émotionnelles et intellectuelles). Grâce aux techniques sophrologiques, les élèves apprennent à développer des stratégies d'apprentissage et à conquérir leur propre équilibre afin d'évoluer librement et sereinement dans leur vie quotidienne.



Dans le domaine de la santé : dans ce domaine les techniques sophrologiques sont dirigées par des professionnels de la santé (médecins, psychologues, kinésithérapeutes, infirmières, chirurgiens-dentistes...) ou des professionnels en Sophrologie Caycédienne travaillant en réseau avec ces derniers. Elles peuvent être appliquées seules ou de façon complémentaire à une thérapie, sous contrôle médical.



Dans le domaine social ou associatif : les professionnels en sophrologie en lien avec les travailleurs sociaux, aident les personnes confrontées à des situations difficiles (exclusion, isolement, précarité, incarcération, ...) et dans tous les contextes d'aide à la personne (aidants, accompagnants, parents-accompagnants, ...).



Dans le domaine sportif : Au-delà des capacités techniques et tactiques, le professionnel en sophrologie accompagnera le sportif vers la connaissance de soi, le contrôle des émotions, la concentration, la motivation et la capacité de persévérance de manière à optimiser son rendement en compétition ou en entraînement. Son efficacité a été démontrée au niveau international par de nombreux athlètes de haut n

100 % de nos stagiaires développent des compétences professionnelles dans la pratique de la Sophrologie

0,20 % d'abandon de formation sur la période 2024

75% de nos stagiaires poursuivent la formation supérieure en Sophrologie Caycédienne auprès de l'Académie Internationale de Sophrologie Caycédienne

86% d'installation en tant que Sophrologue en micro-entreprise, EI, après la fin de leur cursus.

100% poursuivent et développent leur activité professionnelle de sophrologue après la première année de création d'entreprise.

VALIDATION SCIENTIFIQUE

- Recherches qualitatives et quantitatives validant l'efficacité de la Sophrologie Caycédienne
- Collaboration avec l'Université Autonome de Barcelone
- Études publiées sur : • Réduction de l'anxiété • Traitement de l'insomnie chronique, ...
- Pour en savoir plus : <https://sofro cay.com/sophrologie-et-science/>

LES STAGES DE FORMATION CONTINUE SPECIALISATIONS

POUR DEVELOPPER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DE SOPHROLOGUE, COMPRENDRE ET SE SPECIALISER DANS DE NOUVEAUX CHAMPS D'APPLICATION DE LA SOPHROLOGIE.

Dans le cadre de la formation continue du sophrologue, nous proposons des stages de 2,3 ou 4 jours sur des thématiques diverses :

- Les bases de la relaxation,
- Journées immersives dans la formation
- Enfants et conte,
- Adolescents,
- La prévention mémoire,
- Le sommeil (insomnies et apnées)
- Aidants,
- La consultation et le savoir accompagner,
- Les pathologies neurodégénératives,

Tous les stages sont proposés par des sophrologues caycédien(ne)s exerçant depuis plusieurs années et ayant élaboré des adaptations et applications de la Sophrologie Caycédienne dans leur domaine d'application.

TARIFS

Prise en charge en Autofinancement

- Stagiaires en sophrologie dans notre école et sophrologues certifiées par notre école dans la première année d'exercice **150,00€/ jour**
- Sophrologues **175,00€/jour**

Prise en charge Par employeur ou OCPA

- Stagiaires en sophrologie dans notre école et sophrologues certifiées par notre école dans la première année d'exercice et sophrologues **220,00€/jour**

RETOUR STAGIAIRES STAGE « LA SOPHROLOGIE AU SERVICE DES AIDANTS »

9.9 / 10

ÉVALUATION À CHAUD POUR LES APPRENANTS		9.9
Organisation de la formation	10.0	
Déroulement de la formation	10.0	
Contenu de la formation	10.0	
À ce jour, considérez-vous avoir pu augmenter vos acquis sur les objectifs du programme ?	10.0	
Évaluez vos compétences : Comprendre la notion d'aidants et ses implications	9.5	
Efficacité de la formation	10.0	
Note générale de la formation	10.0	

RETOUR STAGIAIRES STAGE « CONTE ET ENFANTS »

9.8 / 10

ÉVALUATION À CHAUD POUR LES APPRENANTS		9.8
Préparation de la formation	10.0	
Organisation de la formation	9.4	
Déroulement de la formation	10.0	
Contenu de la formation	10.0	
Efficacité de la formation	9.7	



Lorsque nous nous engageons dans cette formation, c'est avec un grand sens de la relation humaine et du respect qu'elle -mérite. Ce respect nous l'accordons aux diverses individualités, au groupe dans sa globalité et à la cohérence de ce que nous enseignons. C'est en accord avec ces valeurs que nous vous demandons de lire attentivement ce document avant de le signer. Sa signature est un des éléments nécessaires à la procédure d'inscription (à nous retourner avec votre inscription).

Ce règlement (articles II, III et IV à IX) est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3, L 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du Travail. Il s'applique à tous les stagiaires et ce, pour la durée de la formation suivie.

Article I - Horaires des stages

En semaine :

Du lundi au vendredi : 9h00 - 17h00 (pause repas 1h)

En weekend :

Samedi et dimanche : 9h - 17h (pause repas 1h). Pour des raisons pédagogiques, la durée des cours peut être prolongée, en accord avec les stagiaires.

Si un ou plusieurs stagiaires doivent s'absenter pendant les périodes prévues pour le stage, ils devront signer une décharge pour simple garantie de la responsabilité engagée par l'organisme de formation.

Article II - Respect des lieux

D'autres salles pouvant être occupées par d'autres intervenants, les stagiaires se doivent de respecter une certaine réserve et une certaine discrétion afin de ne pas causer de gêne.

Article III - Hygiène et sécurité - Comportement et attitude - Sanctions

a) Tout stagiaire est tenu à des exigences de comportement et d'attitude en ce qui concerne l'hygiène, le respect des autres stagiaires et de l'environnement :

Il est interdit d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse, de fumer dans l'entrée et dans les salles de formation, de quitter le stage sans motif.

b) Tout passage à l'acte tendant à attenter à la liberté, l'intégrité et la dignité d'un stagiaire, d'un formateur ou d'une personne de l'environnement (agression physique ou verbale, harcèlement, ségrégation de toute sorte...) fera l'objet d'une exclusion immédiate de la formation et ce, sans remboursement des sommes engagées par le responsable de l'acte.

c) Tout comportement de type sectaire ou tendant à discréditer l'éthique de la formation fera l'objet de la même -mesure.

Garanties disciplinaires : articles IV à IX

Article IV

Aucune sanction ne peut être appliquée à un stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Pour tout désaccord ou réclamation, le stagiaire pourra demander l'aide de nos médiateurs, Nelly Sebon au 06 84 25 11 87

Article V

Lorsque les responsables de l'organisme de formation envisagent de prendre une sanction, ils remettent au stagiaire une lettre en main propre contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure, le lieu de l'entretien (sauf si la sanction envisagée est un avertissement qui n'a pas d'incidence immédiate sur la présence du -stagiaire pour la suite de la formation) et en précisant qu'il peut se faire assister par un autre stagiaire suivant la -formation.

Article VI

Lors de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix suivant la formation.

Le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire dont le(les) responsable(s) qui conduit(s) l'entretien, recueillent les explications.

Article VII

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous la forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article VIII

Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été préalablement informé des griefs -retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par les responsables de l'organisme de formation.

Article IX

Les responsables de l'organisme de formation informent l'employeur et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Déroulement de la formation : articles X à XVIII Article X - Assiduité aux cours.

a) L'inscription ne peut se faire que pour la totalité de la formation, cette règle pouvant être aménagée pour les personnes -bénéficiant d'une équivalence.

b) Pour être validée, la formation exige un nombre d'heures de formation et un nombre de stages auquel il est impossible de déroger. Toute absence devra être justifiée par courrier. Pour toute raison médicale, le stagiaire devra produire un certificat. - Deux absences non justifiées entraîneront l'arrêt de la formation et le règlement total des frais de la formation à la charge du/ de la stagiaire sans possibilités de prise en charge par un OCPA.

Article XI - Conditions pédagogiques, évaluations et certification.

Tout stagiaire inscrit à la formation accepte sans aucune réserve les conditions pédagogiques de la formation ainsi que le -principe et les conditions d'évaluation des connaissances décrites dans la brochure informative.

Article XII - Conditions d'inscription et de règlement.

- a) Toute inscription, à l'exception du cadre de la formation continue, n'est effective qu'à la réception de la lettre d'admission, de l'acompte (365 €) dont nous accuserons réception par mail et envoi de facture d'acquittement et du présent règlement daté et signé par le stagiaire.
- b) Le règlement de la formation peut être échelonné (paiement par chèque (de 1 à 16 ou par virements mensuels), son montant reste celui indiqué sur le bulletin d'inscription et ne dépend pas de l'assiduité du stagiaire.
- c) Ainsi, un stagiaire absent à une session (formule semaine ou week-end) ne pourra en aucun cas attendre une réduction du tarif préalablement établi.

Article XIII - Ethique de la formation.

Tout stagiaire qui s'inscrit à la formation est conscient qu'il s'inscrit dans une démarche de formation professionnelle et doit faire la différence avec le développement personnel ou la thérapie qui ne sont en aucun cas l'objet de notre travail. Cependant, dans le cadre de sa formation, **le stagiaire doit d'abord intégrer la Méthode par un entraînement personnel pour dévoiler sa propre conscience, avant de pouvoir exercer le métier de sophrologue et accompagner des personnes.**

Article XIV - Propriété morale des documents pédagogiques. Les documents pédagogiques distribués aux stagiaires, dans le cadre de leur formation, sont la propriété exclusive des formateurs qui en sont les auteurs et pour lesquels ils représentent une spécificité et un temps d'élaboration et de réflexion.

A ce titre, ces documents pédagogiques ne doivent en aucun cas être divulgués, prêtés et encore moins vendus à qui que ce soit, sans l'autorisation de leurs auteurs.

Article XV - Obligation de réserve.

Tout stagiaire est tenu à un devoir de confidentialité quant à ce qui aura pu être vécu ou exprimé par les autres stagiaires ou le(s) formateur(s) pendant les sessions de formation.

Article XVI - Droit à l'image

Le stagiaire autorise l'organisme de formation à diffuser sur tous supports (internet, presse, brochure, mailing ...) son image dans le cadre de l'activité de l'organisme. Il peut néanmoins s'y opposer sur demande écrite.

Article XVII - Publicité du règlement

Article XVIII - Informatique et libertés

Les informations personnelles fournies pour l'inscription à l'une de nos formations sont exclusivement destinées à la gestion de votre dossier. Elles ne seront communiquées à aucun tiers. Conformément à la Réglementation Européenne sur la gestion des Données personnelles (RGPD), toute personne ayant fourni des informations, dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données fournies. Pour l'exercer, vous pouvez vous adresser par courrier au siège social de l'Ecole de Sophrologie Caycédiennne de Champagne-Ardenne, ESCCA-Reims, 31 rue du Général Sarraill 51100 Reims ou par mail à contact@escca-reims.fr

Un exemplaire du règlement est remis à chaque stagiaire, avant toute inscription définitive et avant tout règlement de frais. Il devra être retourné avant le début de formation.

Fait le _____ à _____
Nom et Prénom Stagiaire : _____
Année de formation : _____

Signature précédée de la mention 'lu et approuvé »